

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués)

☎ TÉLÉPHONE 5.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Confédération Générale du Travail

PREMIER MAI 1930

Travailleurs !

La ploutocratie, misant sur les excès des uns et sur l'apathie des autres, renforce chaque jour ses privilèges et fait plus cyniquement peser sur vous sa domination.

L'assaut qu'elle dirige contre les Assurances sociales démontre qu'elle entend s'opposer à toute réforme, étouffer toute velléité d'indépendance ouvrière.

Les travailleurs doivent continuer à produire sans garantie, sans sécurité, sans droits.

Les repréailles et les persécutions font de la liberté syndicale, cependant inscrite dans le code, un vain mot.

Les lois sociales et de protection ouvrière, si péniblement arrachées, restent inappliquées dans de nombreux ateliers, usines et chantiers.

Seule la classe ouvrière, sortant de son inertie coupable, en s'organisant toujours plus puissamment, peut redresser ce glissement vers un asservissement humiliant.

En combattant pour son droit au bonheur, en défendant les droits imprescriptibles des enfants du peuple à l'instruction, en luttant pour la défense et l'extension de l'école laïque, la classe ouvrière, organisée dans ses Syndicats, affirmera sa volonté de mettre fin à l'ère de confusionnisme et de régression dont elle est la victime.

Ayant fixé son attitude à l'égard des problèmes que pose l'économie nouvelle, connaissant ses responsabilités et ses devoirs, elle exige désormais des droits précis et la place que justifie sa conscience et son labeur productif.

Pacifiste, elle réclame qu'après la « mise hors la loi » de la guerre, après la déclaration solennelle que la guerre est un « crime international », on mette enfin un point final à la course aux armements.

Travailleurs !

Le Premier Mai vous revendiquez :

1. L'application des Assurances sociales ;

2. Des vacances annuelles pour tous ;

3. L'établissement de contrats collectifs se substituant aux contrats individuels, source d'abus d'autorité ;

4. Le droit de contrôle sur les conditions de travail, qui mettra fin à l'arbitraire et à l'injustice sociale ;

5. La réalisation de l'École Unique, qui assurera à tous les enfants, sans distinction de fortune, le droit

A la Mémoire de Henri GAUTIER

L'Union Locale des Syndicats Confédérés rappelle aux camarades désirant se rendre à Saint-Nazaire pour l'érection du Buste du regretté **Henri GAUTIER**, que le départ de Nantes aura lieu le **Premier Mai, à 6 h. 45**, avec escales à Indret et Couëron.

En ce jour de Premier Mai, l'U. L. compte que les **travailleurs nantais** répondront en masse à l'appel de leur C. G. T. ; ils **chômèrent** ce jour pour affirmer une fois de plus leur **volonté de plus de bien-être, leur haine de la guerre** et leur désir de **Paix** entre tous les **Peuples**.

Ils se joindront à leurs frères de Saint-Nazaire pour honorer la mémoire du Cher Disparu **Henri GAUTIER**.

A l'occasion de l'inauguration du Buste de Henri Gautier à Saint-Nazaire, le Comité d'organisation a préparé plusieurs manifestations auxquelles il convie les militants socialistes et syndicalistes ainsi que tous les sympathisants.

Le mercredi 30 avril, à 20 h. 30, dans un des grands magasins de la Chambre de Commerce de Saint-Nazaire, au quai Demange, grande soirée artistique, avec le concours de l'Harmonie Marceau et d'Artistes de l'Opéra. Au cours de cette soirée, **Léon Jouhaux**, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, et **Léon Blum**, président du groupe socialiste parlementaire, prendront la parole.

Le Jeudi 1^{er} Mai, à 10 h. 30, rassemblement dans la Cour de la Gare.

A 11 h. 15, square Delzieux, inauguration du Buste Henri Gautier et des rues Fernand-Pelloutier et Charles-Brunel-lière, avec le concours de Jouvance, au nom du Comité d'organisation ; François Blanche, député-maire de Saint-Nazaire, au nom de la Ville ; Léon Jouhaux, Paul Faure et Léon Blum.

A midi 30, banquet populaire dans le magasin de la Chambre de Commerce, quai Demange. Prix : 20 francs. Blanche, Léon Jouhaux, Paul Faure et Léon Blum y prendront la parole.

LA COMMISSION.

à l'instruction et aux connaissances humaines ;

6. La fin des armements et l'organisation de la paix sûre et durable par l'application de l'arbitrage obligatoire et dans la sécurité de tous par tous.

Travailleurs !

Vous chômez le Premier Mai.

Votre manifestation doit être imposante.

Une volonté robuste, servie par un courage dédaigneux des excitations et des menaces, doit guider la classe ouvrière dans sa marche vers plus de mieux-être et plus de liberté !

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL.

Un bon Militant qui disparaît

Le Syndicat Confédéré des Métaux vient d'être cruellement frappé par la mort de son bon vieux militant **Henri MARIOT**, enlevé à notre affection à l'âge de 73 ans, après deux jours de maladie.

Depuis sa disparition nous sentons un grand vide autour de nous, car Mariot figurait le Syndicalisme Nantais dans toute l'acceptation du mot.

Retracer sa vie serait vain, qu'il me suffise de dire que Mariot fut un des premiers à comprendre que des améliorations ne pouvaient être obtenues que par l'Union de tous les travailleurs, et bien avant que le Parlement nous ait doté de la Loi de 1884 reconnaissant les syndicats, il donna en 1878 son adhésion à la section des Ajusteurs-Tourneurs qui devait, par la suite, devenir un des gros noyaux du Syndicat des Métallurgistes. A cette époque celui qui avait le courage de s'organiser était certain de s'attirer, d'une part la vindicte patronale et d'autre part les repréailles des Pouvoirs publics. Le domicile de notre vieux camarade fut maintes fois violé par des perquisitions sans fin, mais toutes ces repréailles ne pouvaient faire fléchir la volonté d'Henri Mariot qui persévéra dans la lutte, il milita depuis cette époque sans arrêt, acceptant dans le Syndicat toutes sortes de fonctions, se dévouant entièrement à la cause des travailleurs.

Ce fut pendant la guerre qu'il démontra ce dont il était capable, avec sa vaste intelligence il fut de ceux qui comprirent que le syndicalisme devait modifier son action en tenant compte de la mentalité des ouvriers qui aspiraient à des améliorations immédiates, plutôt qu'à des promesses souvent illusoire.

C'est ainsi qu'il fut un des fondateurs des Commissions mixtes dont les ouvriers savent en reconnaître et apprécier la valeur par les avantages obtenus depuis leur création.

Le Bordereau régissant les salaires est la suite de l'action qu'il mena pendant la guerre, recherchant par tous les moyens les possibilités de donner plus de bien-être aux travailleurs.

Au lendemain de la guerre, quoiqu'il fut arrivé à un âge qui commandait le repos, notre ami continua à militer, faisant partie de toutes nos Commissions.

Elu Conseiller Prud'homme en 1889, Henri Mariot remplit ces délicates fonctions avec zèle et dévouement, recherchant toujours la vérité, il comprit que la conciliation était toujours plus avantageuse pour les ouvriers qu'un jugement. Ce fut dans ce sens qu'il déploya son activité. Il fut compris par les ouvriers qui, depuis cette époque, lui renouvelèrent constamment leur confiance.

Son intelligence et ses connaissances le placèrent au premier plan de cette juridiction, il en fut le Président et Vice-Président durant de longues années, à la veille de sa mort il était sur le point de voir renouveler son mandat de Président.

Il faisait également partie du Conseil Supérieur du Travail et inutile de dire que là encore il se dépensa sans compter essayant, par son action, de faire triompher les revendications déposées par notre vieille C. G. T.

Sa mort est une grande perte pour notre Syndicat et pour le mouvement ouvrier en général, sa grande expérience nous était d'un grand concours. **Henri MARIOT** ne laisse que des regrets, l'assistance nombreuse et émue qui tint à l'accompagner à sa dernière demeure fut un témoignage de sympathie et de reconnaissance à son égard.

Sur sa tombe, divers discours retraçant la vie de ce bon vieux militant furent prononcés, au nom de la Libre Pensée, du Parti S. F. I. O., du Conseil de Prud'homme, du Syndicat Confédéré des Métaux et au nom de l'Union Locale de Nantes, de l'Union Départementale, de la Fédération des Métaux, de la C. G. T.

Nous renouvelons à sa bonne compagne qui sut adoucir ses derniers jours ainsi qu'à tous ses amis, l'expression de nos sincères condoléances.

Ch. ROUAUD.

Election à l'Office Départemental des PUPILLES de la NATION

Les Syndicats qui ont fait connaître leur intention de participer à l'**Election de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation** ont été avisés par M. le Préfet que la date de cette élection est fixée au **Dimanche 18 Mai**, de 8 heures à 18 heures, à la Mairie de Nantes, en indiquant que les délégués doivent remettre au Maire leur bulletin de vote dans une enveloppe cachetée, sans aucun signe extérieur.

Sous peu, les Syndicats recevront des bulletins de vote portant les noms des candidats de l'Union Locale des Syndicats.

Que chaque délégué électeur accomplisse son devoir de syndiqué et d'électeur le **18 Mai** et l'élection de nos candidats est assurée.

La C. E.

NOTA. — Nous insistons auprès des camarades électeurs pour qu'ils se rendent à la Mairie pour voter avant midi, afin de faciliter le travail des employés de la Mairie.

Fournissez-vous chez les
Commerçants qui font de la
Publicité dans ce Journal

LES ASSURANCES SOCIALES

Les adversaires de la loi veulent ajourner la discussion Les laissera-t-on faire ?

Au moment où paraîtront ces lignes, la discussion du projet rectificatif à la loi sur les Assurances Sociales sera commencé devant la Chambre des Députés.

Les manœuvres continuent, dans la presse adverse, et aussi dans les conversations de couloirs.

Dans l'esprit des opposants il s'agit à tout prix de retarder la discussion. Gagner du temps, empêcher toute application à la date du 1^{er} juillet cependant solennellement promise aux travailleurs, ajouter ainsi une nouvelle faillite à la carence du 5 février : tel est aujourd'hui l'objet des manœuvres hypocrites qui se dessinent.

Sous prétexte de réclamer une large discussion devant la Chambre, certains — même parmi les amis de la loi — semblent se prêter assez complaisamment à ces manœuvres. D'autres veulent partir en vacances immédiatement. Ils s'en expliqueront ensuite devant les travailleurs de ce pays ; mais j'ai peine à croire qu'ils parviendront facilement à leur faire comprendre qu'il est admissible et honnête de s'en aller aux champs avant que le travail ait été accompli.

D'autres enfin, réclament l'examen des dégrèvements avant celui du projet rectificatif.

Toutes ces tentatives sont dangereuses pour la loi elle-même. Le retard qui en serait la conséquence rendrait impossible la préparation des règlements et des décrets indispensables à un départ convenable de la loi.

En cette situation on pourra juger quels sont les vrais amis des Assurances Sociales parmi ceux des parlementaires — et ils sont la majorité — qui ont inscrit cette réforme en belle place dans leur programme électoral.

Personne ne sera dupe. Les amis de la loi ne seront pas ceux qui vont faire les plus beaux discours en sa faveur, quitte après à empêcher tout travail pratique. On les reconnaîtra, au contraire, parmi ceux qui feront tout l'effort pour activer la discussion afin que le vote intervienne avant la séparation des Chambres.

Ceux-là ne se montreront pas seulement les artisans réels des Assurances Sociales, ils seront aussi les défenseurs de la dignité du Parlement.

(Du Peuple).

Georges BUISSON.

RIPOSTES

Farce de Pâques

Le Congrès des usines de la métallurgie de la région parisienne a été une caricature d'assises ouvrières.

Et pourtant, il fut tout de même plus sérieux que son confrère « des ports de l'Atlantique et de la Manche ».

Celui-ci a siégé pendant les fêtes de Pâques, au Havre, au cercle Franklin.

Son début vaut d'être conté.

Comme le tovaritch Herclot, secrétaire de la C.G.T.U., cherchait les « délégués » qui tardaient à se présenter, il rencontra des représentants de la Fédération unitaire des ports et docks. Un échange d'explications assez vif en résulta, au cours duquel l'homme-lige du parti communiste eut le postérieur assez endommagé.

Voilà, n'est-il pas vrai ? un incident révélateur des relations de bonne cama-

raderie que les chefs de l'organisation « auxiliaire » de la rue de la Grange-aux-Belles entretiennent entre eux.

N'insistons pas et venons-en au congrès lui-même.

Quand enfin il commença ses délibérations, une dizaine de purs, amenés à grand frais des ports qui s'échelonnent de la frontière espagnole à la frontière de la Belgique, étaient assemblés. Ils étaient prétendus représenter les inscrits maritimes et les dockers.

Les trois quarts n'avaient aucune qualité pour parler au nom des syndicats unitaires constitués dans les localités d'où ils étaient partis, après avoir été touchés par l'ordre de route du parti communiste.

Ils ignoraient tout des revendications des marins, des pêcheurs et des travailleurs des ports. À ce point qu'il fallut que le malchanceux Herclot cessât de se frotter les fesses pour « rapporter » un cahier de desiderata visiblement établi au siège de la section française de la troisième Internationale.

Si Moscou croit que des comédies de ce genre lui feront retrouver son prestige, il se leurre.

Eugène MOREL.

Pour la Défense de l'Ecole Laïque

ORDRE DU JOUR

Voté à l'unanimité des délégués des Syndicats Confédérés de Nantes réunis le Jeudi 17 avril 1930.

Les délégués des syndicats Confédérés de Nantes et la Région, réunis à la Bourse du Travail de Nantes le Jeudi 17 avril 1930 :

Se solidarisent entièrement avec les Instituteurs pour leurs revendications d'ordre professionnel : réforme des Conseils départementaux et des Comités consultatifs.

Protestent contre la limitation restrictive des libertés civiques des instituteurs en particulier et des salariés de l'Etat en général.

Condamnent, comme indigne d'une démocratie, tout texte législatif ou administratif qui permet de frapper un fonctionnaire pour délit d'opinion.

Dénoncent le favoritisme et le népotisme administratifs qui peuvent résulter de l'intervention des politiciens dans les nominations des instituteurs.

Réclament des pouvoirs publics le respect des lois laïques.

S'indignent à la pensée qu'elles puissent être remises en discussion.

Se déclarent prêts à unir leurs efforts à ceux des amis de l'Ecole laïque, pour empêcher, par tous les moyens légaux, la violation de la neutralité scolaire par le retour du prêtre à l'école, même à titre d'expérience.

Dénoncent au pays républicain les actes officiels qui, sous prétexte d'union sacrée et d'apaisement, n'ont pas d'autres résultats que de donner des gages aux ennemis de la République.

Pour le Comité Général et par mandat,
Le Secrétaire : R. ROCHET.

Les Accidents de Travail

Un projet de loi portant des modifications à la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail a été voté par la Chambre des Députés, il y a 4 ans. Ce projet qui donne en partie satisfaction aux organisations confédérées est toujours pendant devant le Sénat. Les pères conscrits ne semblent pas pressés de l'examiner, peut-être l'ont-ils oublié ?

Il en est de même de la loi du 25 octobre 1919 sur les maladies professionnelles, le tableau annexé à ladite loi est manifestement incomplet, le législateur l'avait d'ailleurs reconnu, c'était une loi d'attente.

M. le Professeur Etienne Martin, de la Faculté de Médecine de Lyon, dans la Médecine Sociale, note qu'une Commission Supérieure des Maladies Professionnelles a été instituée avec mission de donner son avis sur les modifications à apporter au tableau annexé à la loi du 25 octobre 1919, deux décrets des 4 mai 1921 et 19 février 1926 ont bien prescrit aux médecins la déclaration obligatoire de certaines maladies, telles les intoxications par le plomb, le mercure, les syndicarbures, etc., etc. ; mais il ne semble pas que cette déclaration ait produit les résultats attendus, puisque depuis dix ans, aucune modification n'a été apportée à la loi du 25 octobre 1919.

Nous savons que le gros patronat est hostile à toutes modifications à la loi de 1898 aussi bien qu'à celle concernant les maladies professionnelles du 25 octobre 1919 ; ne l'avons-nous pas entendu déclaré à la 4^e réunion de la Commission Permanente Internationale pour la recherche des maladies professionnelles qui s'est tenue à Lyon, du 3 au 6 avril 1929, que l'assimilation des maladies professionnelles à la loi sur les accidents de travail créerait des charges aux patrons de ces industries en augmenterait sensiblement leurs frais généraux.

Qu'importe à ces brasseurs d'affaires, à ces industriels enrichis par les travailleurs, la misère de ces derniers, celle de leur familles ?

Mais il faut que nos faiseurs de lois sachent bien que les travailleurs ne permettront pas que l'on se moque d'eux plus longtemps. Ils entendent, eux, qui sont les producteurs de toutes les richesses de la collectivité, être garantis de façon humaine contre tous les risques professionnels.

R. ROCHET.

NOTA. — Dans le prochain numéro du R. S., nous rappellerons l'action de la C.G.T. en vue d'apporter les modifications qui s'imposent à la loi du 9 avril 1898, l'on s'apercevra que le mérite que s'attribue certains groupements est quelque peu exagéré.

Chez les Cheminots de Nantes - Legé - Rocheservière

Le 18 avril, le camarade Bouron, secrétaire du Syndicat, nous avait convoqués pour nous exposer les propositions que lui avait fait Monsieur le Chef d'Exploitation afin de donner suite à nos revendications.

La Compagnie s'engage à nous donner une augmentation ; 500 francs par an pour un agent homme et 200 francs pour un agent femme, ce qui a été accepté par la majorité des camarades présents à la séance, en maintenant toutefois nos premières revendications que nous présenterons à la prochaine session du Conseil Général.

Pour les congés payés, il est probable que huit jours nous serons accordés dans le courant de l'année.

Le camarade Pouveau fait un vibrant appel aux non syndiqués, jeunes et vieux, pour venir renforcer notre union syndicale. Son appel est entendu et en fin de séance nous avons le plaisir d'enregistrer deux nouveaux et deux réintégrations. Que leur geste serve d'exemple à ceux qui hésitent encore à nous donner leur confiance.

L. ROY,
Président de Séance.

Dans les Syndicats Confédérés

On a lu dans le Réveil Syndicaliste du mois dernier la Dégringolade de la C.G.T.U. et le Dégonflage des purs dans la région nantaise.

Il nous sera bien permis de rappeler en quelques lignes la prospérité de l'Union locale Confédérée.

Tout d'abord au point de vue recrutement, nous enregistrons la constitution de huit syndicats, en ajoutant les fonctionnaires adhérents à la C.G.T., c'est près de 2.000 cotisants de plus que compte l'U. L. en 1930, la défection du Syndicat des Ouvriers du Port, passé aux Unitaires est donc largement compensée.

Si nous examinons les améliorations acquises, nous constatons que la Métallurgie, les Inscrits Maritimes (Ponts et Chaussées), Electriciens, Campement, Cheminots de Nantes-Lagé, Ouvriers d'Usines Réunies (Raffineries), le Bâtiment Confédéré, nos camarades des Tramways, le personnel de la Manufacture de Chaussures Lemoine ont obtenu des améliorations sensibles au cours de 1929.

Ces résultats sont réconfortants, mais il faut faire mieux. Trop de camarades restent encore à l'écart du Syndicat. Pour quelles raisons ? Nous n'en connaissons pas de nature à justifier cette attitude. Un tract que vient de faire distribuer le Syndicat des Gaziers peut s'adresser aux Ouvriers et Ouvrières de toutes corporations. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le dit tract dont ci-dessous les principaux passages :

Trop de camarades restent indifférents à l'organisation syndicale. Est-ce par économie ? Est-ce par peur de la grève ou encore par crainte de déplaire à la Direction ?

1^o Disons que c'est une économie bien mal envisagée, les frais de cotisation peuvent être amplement récupérés par les avantages acquis par le Syndicat.

Crainte de grève ! Mais camarades, les ouvriers syndiqués non plus ne veulent pas la grève, c'est précisément pour l'éviter qu'ils désirent une organisation sérieuse, solide et puissante, pouvant, avec toute l'autorité morale nécessaire discuter avec le patronat les revendications ouvrières, les faire aboutir alors que plaintes, jérémiades ou réclamations individuelles sont vouées à un échec certain.

Quant à la question de déplaire à votre employeur, à votre Directeur, dites-vous bien que le jour où la majorité du personnel de l'usine, du chantier, de l'atelier ou du magasin, l'employeur ne pourra faire aucune différence entre son personnel.

Camarades, le Syndicat n'est pas ce que des gens intéressés vous disent un foyer révolutionnaire, c'est la grande famille ouvrière au sein de laquelle chacun travaille à améliorer les conditions de travail, de salaires, sans oublier les réformes d'ordre social, susceptibles d'apporter plus de bien-être au foyer de chacun.

M. M.

Chez les Pâtisseries

Jusqu'à ce jour les Ouvriers Pâtisseries étaient inorganisés, aussi la durée de la journée de travail, le repos hebdomadaire, étaient réglés selon le bon plaisir des patrons.

Cet état de choses a fini par lasser les ouvriers qui se demandaient pourquoi la journée de 8 heures, le repos hebdomadaire, n'étaient pas appliqués à Nantes alors que dans la plupart des villes, les Ouvriers Pâtisseries en bénéficiaient. Cette question posée, amena les ouvriers

à constituer l'organisation naturelle de défense des droits et intérêts des travailleurs « Le Syndicat ».

Après quelques réunions, au cours desquelles les Secrétaires de l'U. D. et de l'U. L. apportèrent leur concours ; le Syndicat Confédéré des Ouvriers Pâtisseries était constitué.

Le Syndicat compte actuellement les trois quarts des ouvriers de la corporation, c'est de bon augure, cela permet d'espérer qu'avant peu la totalité des Ouvriers Pâtisseries aura rejoint le Syndicat, ce qui permettra de mener à bonne fin les revendications les plus pressantes : **Journée de 8 heures, fermeture collective des pâtisseries un jour par semaine**, afin d'assurer, de façon contrôlable, le **repos hebdomadaire**.

Déjà, nous croyons savoir que le Syndicat patronal est saisi de ces revendications et nul doute qu'il y fasse droit devant l'Union, la cohésion des ouvriers.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que le triomphe des revendications dépend surtout des intéressés eux-mêmes ; il faut qu'ils secondent de toute leur force les camarades qu'ils ont choisis pour défendre leurs intérêts, cela d'abord en assistant régulièrement aux réunions de leur Syndicat, en apportant au cours de ces réunions le concours de leurs vues, de leurs suggestions, par là, même, ils aideront leurs camarades mandatés et leur donneront l'autorité morale indispensable pour les représenter devant les patrons.

Dites-vous bien, Camarades, que le Syndicat n'est pas le bureau, le Conseil, mais bien l'ensemble des syndiqués qui le compose, tous étant égaux en droits et en devoirs. R.

Comité Général DU 17 AVRIL 1930

La séance est ouverte à 6 h. 45 sous la présidence du camarade Rouaud, assisté des camarades Launay et Bivaud ; Secrétaire de séance le camarade Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 Février qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettres de syndicats divers demandant des timbres ; des Employés des P. T. T. ; des Maçons faisant connaître la composition de leur Bureau syndical ; des Employés des P. T. T. informant que la Souscription pour les sinistrés du Midi a été versée à leur administration ; Réponse de la Mairie au sujet de l'incident survenu à l'issue d'un Concert-Bal ; Circulaire du Syndicat des Instituteurs, accompagnée d'un ordre du jour jour protestant contre les menées dont est l'objet l'Ecole laïque. Le C. G. vote à l'unanimité cet ordre du jour en spécifiant qu'il sera adressé au Préfet de la Loire-Inférieure.

Erection du Buste de Henri Gautier. Le camarade Péneau donne des indications sur le départ de Nantes pour Saint-Nazaire qui aura lieu à 6 h. 45, le premier Mai. En ce qui concerne le repas en commun, le camarade Péneau dit qu'il n'a pas encore de renseignements précis pour le repas, il sera fixé sans retard et ils seront portés à la connaissance des Syndicats. Le délégué des Scieurs Mécaniques dit qu'il craint qu'en organisant aucun meeting le 1^{er} Mai, cela décourage les travailleurs et leur enlève du stimulant. Le Secrétaire de l'U. D. répond que les Meetings du 1^{er} Mai depuis quelques années ne rendent pas, ce sont dit-il toujours les mêmes camarades qui y assistent, ce qui compte c'est le chômage. Une affiche invitera les travailleurs à chômer le Premier Mai ; d'autre part il dit que si l'U. L. peut réunir plus d'un millier de travailleurs pour aller à Saint-

Nazaire se joindre aux travailleurs de cette ville dans la manifestation qu'ils ont organisée à la mémoire du regretté militant que fut **Henri Gautier**, ce sera une manifestation d'une réelle importance qui montrera la puissance des organisations syndicales confédérées.

Le camarade Rouaud signale que le Groupe féministe des Instituteurs Unitaires se réunit dans le bureau des Dessinateurs ; le Secrétaire répond que des instructions seront données au concierge pour que ces faits ne se se renouvellent pas.

Conseil de Prud'hommes. Le camarade Péneau donne lecture d'une lettre du camarade Dret, Secrétaire des Prud'hommes ayant trait au remplacement du camarade Mariot, décédé, au Conseil Supérieur du Travail. Il regrette que les camarades Conseillers Prud'hommes qui ont été convoqués à la réunion du C. G. de ce soir, ainsi qu'il en a été décidé de les réunir tous les deux mois, n'aient pas répondu à la convocation ; les camarades présents déclare n'avoir reçu aucune convocation du Secrétaire du Conseil de Prud'hommes. Le camarade Péneau dit qu'il est regrettable que les Conseillers Prud'hommes ouvriers qui dépendent du C. G. soient absents, le siège de Mariot doit être occupé par un de nos camarades. Puis il donne des explications sur ce que devront faire les camarades Conseillers Prud'hommes, dès qu'ils auront désigné leur candidat, par dépêche ils devront en aviser le camarade Dret. L'Union Locale paiera les frais de dépêche. Le délégué des Cheminots-Etat demande au C. G. s'il ne pourrait pas désigner le candidat, mais le C. G. décide de laisser ce soin aux conseillers Prud'hommes.

C. C. N. — Le camarade Péneau fait un long et intéressant exposé des travaux du C. C. N., notamment sur les Assurances Sociales. En ce qui concerne les Mutilés du Travail, dans nombre de départements ces groupements se sont montrés hostiles à la C. C. T.

Puis il donne des indications sur les discussions et résolutions concernant le **Contrôle ouvrier**, les **Vacances payées**, du **Premier Mai**. En terminant le Secrétaire de l'U. D. dit que les effectifs de la C. G. T. sont en progression constante, il constate que la C. G. T. a conquis une autorité morale indiscutable auprès des Pouvoirs Publics, particulièrement au point de vue de l'Enseignement technique.

Les délégués applaudissent le compte rendu fait par le Secrétaire de l'U. D., affirmant ainsi qu'ils sont en communion d'idées avec leur représentant.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Pour l'Education Ouvrière

L'Union Locale rappelle aux Syndicats, aux jeunes camarades, en un mot à tous ceux qui désirent parfaire leur instruction générale et étendre leurs connaissances sur le mouvement ouvrier national et international, de se faire inscrire sans plus tarder au **Groupe d'Education Ouvrière**, dont ils reconnaîtront dès le début la nécessité.

L'utilité de ces groupements a été reconnu par nos camarades Allemands, aussi le nombre en est grand dans toute l'Allemagne, nous pouvons ajouter qu'ils sont **assidument fréquentés par les jeunes**.

Les sujets sont mis à l'étude, puis commentés, discutés entre les camarades ; il est inutile d'insister sur l'émulation qui en découle, par l'étude d'ouvrages instructifs sur les sujets les plus

divers ; par la pratique de la discussion, nos jeunes camarades Allemands ne tardent pas à être des militants avertis, écoutés. C'est pour atteindre ce but que l'Union Locale insiste tout particulièrement auprès des jeunes pour qu'ils **adhèrent au Groupe d'Education Ouvrière**.

Jeunes camarades, vous qui devez demain être les continuateurs de l'action de vos aînés, instruisez-vous, éduquez-vous, venez au Groupe d'Education Ouvrière.

ROCHET.

Où sont les jaunes ?

Lors de la dernière grève des ouvriers du Bâtiment, **grève dirigée par les Unitaires qui échoua** d'ailleurs lamentablement, un des **purs** entre les **purs** préconisait la **grève à outrance**. Ses déclarations étaient des plus enflammées mais en lui-même il se promettait bien de ne pas les mettre en pratique en ce qui le concernait, prêcher la grève pour la grève, c'était bon pour les camarades. Aussi ce pur entre tous **lâchait au quatrième jour de grève ses camarades et reprenait le travail**, laissant ces derniers continuer le mouvement.

Une telle conduite méritait une récompense, elle lui a été accordée. Les U, dit-on viennent de confier le secrétariat d'un de leurs syndicats à ce lâcheur, ce qui n'empêche les dissidents de continuer à insulter les militants confédérés qui furent toujours tenus par ces gens pour des vendus et des traîtres.

Que les camarades du Bâtiment réfléchissent, ils pourront alors se rendre compte de quel côté sont leurs véritables défenseurs, qu'ils sachent bien que les militants confédérés continueront leur action méthodique, sans démagogie, mais aussi sans faiblesse, en vue d'apporter toujours plus de bien-être au foyer des travailleurs du Bâtiment, sans se soucier des insultes et des menaces de leurs adversaires de tendance.

Gabriel GOUDY.

Dans le Livre

Nous donnons ci-dessous le Palmarès de l'année scolaire 1929-1930, que l'abondance de copies ne nous a pas permis de donner en même temps que le compte rendu de la Fête du 23 Mars.

COURS DE TYPOGRAPHIE (Technologie et Pratique)

Honneur
1^{er} Prix : 2 vol. et un abon' Bouquerel
2^{es} Prix : 2 vol. et un abon' Duriès

Travail et Assiduité
1^{er} Prix : 25 frs. et un typomètre Rembert
2^{es} Prix : 15 frs. et des pincées Legeay

Première Année

1^{er} Prix : 25 fr., un typomètre un aide-mémoire Duriès
2^{es} Prix : 15 fr. et un manuel Typographique Rembert

Prix d'encouragement
5 frs. et des pincées Lespaigne
5 frs. et des pincées De la Tribouille
5 frs. et des pincées Deniaud

Deuxième Année

1^{er} Prix : 30 frs., 1 vol. et un abonnement Legeay
2^{es} Prix : 20 frs., un typomètre et des pincées Cossonnet
3^{es} Prix : 10 frs. des pincées et un petit typomètre Cornudet

Troisième Année

1^{er} Prix : 35 frs., un vol. et une boîte de papier Bouquerel

Quatrième Année
Prix d'Excellence : 35 fr., un vol. et un composteur Gourdon

TRAVAUX D'IMPRESSION

Première Année

3^{es} Prix : 10 fr. et une trousse Gergaud

Quatrième Année

Prix d'Excellence : 35 fr., une trousse et un manuel Rouaud

COURS DE LITHOGRAPHIE (Technologie et Pratique)

Honneur

1^{er} Prix : 1 vol. et des pincées Chatelier
2^{es} Prix : 1 volume Grenon

Travail et Assiduité

1^{er} Prix : 25 fr. et une spatule Visonneau
2^{es} Prix : 15 fr. et des ciseaux Rivière
— : 15 fr. et des ciseaux Loison

Première Année

1^{er} Prix : 25 fr. et un volume Chatelier
2^{es} Prix : 15 fr. et un tire-ligne Gautier
— : 15 fr. et un tire-ligne Baffreau

Prix d'encouragement

5 frs. et une pointe Ménard
5 frs. et une pointe Renaudineau
5 frs. et une pointe Cormier

Deuxième Année

1^{er} Prix : 30 fr. et un volume Loiseau
2^{es} Prix : 20 fr. et un tire-ligne Viau
3^{es} Prix : 10 fr. et une spatule Métayer

Troisième Année

1^{er} Prix : 35 fr. et un volume Paré
2^{es} Prix : 25 fr. un volume et des pincées Grenon
3^{es} Prix : 15 fr. et un tire-ligne Raud

Prix d'encouragement

5 frs. et une pointe Rivière
5 frs. et une pointe Visonneau

COURS DE PAPETERIE-RELIURE (Technologie et Pratique)

Honneur

1^{er} Prix : un volume Dupont
2^{es} Prix : un volume Boureau

Travail et Assiduité

1^{er} Prix : 25 fr., une trousse, une ramette Gourdon
2^{es} Prix : 15 fr. un couteau à parer, une ramette Paquer

Première Année

1^{er} Prix : 25 fr., un volume, une gravure et une ramette Boureau
3^{es} Prix : 10 fr., un manuel et une ramette Leblais

Deuxième Année

1^{er} Prix : 30 fr., 2 volumes, une ramette Vincent
2^{es} Prix : 20 fr., un manuel, une ramette Blin
3^{es} Prix : 10 fr. un manuel, une ramette Paquer

Troisième Année

1^{er} Prix : 35 fr., un volume et une médaille (avec félicitations du Jury) Dupont
2^{es} Prix : 20 fr., un manuel et une ramette Foulonneau
2^{es} Prix : 20 fr., un manuel et une ramette Gourdon

INSTRUCTION GÉNÉRALE

1^{er} Prix : 50 fr., un volume et une gravure Rivière
2^{es} Prix : 40 fr., une trousse et une gravure Dupont
3^{es} Prix : 25 fr., un typomètre acier Legeay
3^{es} Prix : 25 fr., un volume Raud

Prix d'encouragement

10 fr. et une boîte de papier à lettre Duriès
40 fr., un abonnement et une gravure Cossonnet
10 fr. et une boîte de papier à lettre Gourdon

Prix d'encouragement

5 fr., des pincées et une ramette Paré
5 fr. et un typomètre Bouquerel
5 fr., des pincées et un petit typomètre De la Tribouille
5 fr., une pointe et une ramette Viaud
5 fr., et un couteau Boureau
5 fr., et une ramette Paquer



Le Gérant : R. ROCHET.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE. — NANTES.

A Louer	TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES Adhézerez à la Caisse "Le Travail" du Département de la Loire-Inférieure	Les Contrats de Publicité sont comptés pour 10 numéros — par an —
---------	--	---

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

38, place Jean-Macé - CHANTENAY-S/-LOIRE

Tissus - Confections
 Chapellerie - Bonneterie - Layettes, etc.

Prix sans Concurrence R. C. Nantes 4.819 bis

Cycles BRITANIA

—>>><<<—

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand
 NANTES

A Louer

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12
NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
 — d'éclairage —

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.775

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
 pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles


BOUCHERIE COOPÉRATIVE

Ménagères,

La Boucherie Coopérative a ouvert DEUX SUCCURSALES de CHARCUTERIE, marchés de la Petite-Hollande et de Feltre. Servez-vous à la BOUCHERIE COOPÉRATIVE, marchés de Feltre, la Moricière, Petite-Hollande, Saint-Joseph.

Achat direct du bétail aux producteurs organisés du Landreau, Sainte-Lumine-de-Coutais.

- - AU LIT D'OR - -

- SOMMIERS, MATELAS -  - SALLE A MANGER -
 EDREDONS, COUVRE-PIEDS CHAMBRE A COUCHER

A. CATTIN

NANTES - 9, Rue Thiers, 9 - NANTES

R. C. NANTES N° 6878

Réfection de Matelas - Epuration par la Vapeur

Téléph. 134.47 **SALONS SOURISSE**, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FETE POUR CONCERTS, 600 personnes -:- Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets  **Cuisine Soignée**
 Kermesses, Excursions, etc.  **Service Irréprochable**

Consultez le livre de Menu -:- **PRIX MODÉRÉS**

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPOT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour
 Téléphone 118.32  R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhézerez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

— Fondée à Nantes en 1900 —

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1928

Capitaux assurés	2.155.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Réserves et provisions diverses	678.502 Francs
Sociétaires	66.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au **Camarade PÉNEAU**, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS